

EDITO

Après la pluie,
le beau temps ?
p. 3

ECONOMIE

Dettes publiques : comment
investir dans l'économie et la
transition écologique ? p. 4

ACTUALITÉ

Rythmes scolaires annuels :
le point
p. 7



CSC-Educ

Numéro 151 // Mensuel de la CSC-Enseignement // P602582
Septembre 2021 // Ne paraît pas en juillet et août // Bureau de dépôt Charleroi X


Notre Force,
c'est Vous!



Après la pluie,
le beau temps ?

CSC-ENSEIGNEMENT

Rue de la Victoire, 16 - 1060 Bruxelles

Compte bancaire : IBAN BE22-7785-9396-9047

BIC GKCCBEBB

Siège administratif : ☎ 02/543.43.43 - 📠 02/543.43.44

Pour tout renseignement aux affiliés : voir dernière page
ou sur notre site www.lacsc.be/csc-enseignement

✉ csc-enseignement@acv-csc.be

Site internet :



📘 www.facebook.com/CSC.Ens

COMITÉ DE RÉDACTION :

Jean BERNIER

André BRÜLL

France-Lise CARON

Philippe DOLHEN

Nathalie KALINOWSKI

Roland LAHAYE

Xavier TOUSSAINT

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :

Catherine Blavier, Helen Lakama, François Sana, Bénédicte Zicot.

IMPRESSION :

Snel Grafics sa, Vottem

LAYOUT & MISE EN PAGE :

Vincent Forrest

Photo de couverture © Johnny McClung on Unsplash

🔗 Le contenu de cette publication s'entend aussi bien
au féminin qu'au masculin

SOMMAIRE

Editorial

- Après la pluie, le beau temps ? 3

Economie

- Comment traiter la dette contractée par l'Etat pour investir
dans l'économie et dans la transition écologique ? 4

Actualité

- Tout est dans le rythme
(le point sur le dossier des rythmes scolaires annuels) 7
- Teach for Belgium : le remède miracle pour qu'un jour,
tous les enfants bénéficient des mêmes chances de réussite ?
Vraiment ? 16

In memoriam

18

Obligatoire

- Nouveautés DASPA/FLA fondamental 19

Infos

- Journée d'étude et lancement de la campagne
du CIEP/CSC-diversité le mardi 21 septembre 2021 : "Raciste
malgré moi - Ensemble, déconstruisons le racisme structurel !" 21-22

Brèves et circulaires

23

International

- Pour une reprise fondée sur l'éducation ! 25

Retraités et pré-retraités

27

Joindre la CSC-Enseignement

28

Affiche centrale :

- Conférence-débat mercredi 22 septembre 2021 14

➤ Après la pluie, le beau temps ?



Alors que l'année scolaire débute, il est impossible pour moi de commencer cet éditorial sans une pensée pour les (trop) nombreuses victimes des inondations qui ont touché et endeuillé notre pays au mois de juillet. Outre les habitations dévastées, de nombreuses écoles ont été détruites. C'est tout un patrimoine et des heures de travail qui ont été détruits. Il est encore impossible de mesurer les conséquences de ce cataclysme. Ce qui est certain, c'est qu'il faudra des années pour en effacer les stigmates. Nous serons bien entendu très attentifs à ce que nos affilié-e-s ne subissent aucun préjudice de cette situation. Au-delà de cet aspect et plus largement, nous aurons à nous interroger sur le dérèglement climatique et toutes ses conséquences dont certaines sont déjà bien visibles. Le dernier rapport du GIEC est alarmant. C'est aussi le rôle de l'école de faire de l'éducation permanente et d'amener les jeunes générations (et les autres) à modifier leurs habitudes pour sauver notre planète s'il en est encore temps.

Au-delà de ces catastrophes naturelles, le Coronavirus (toujours lui) et la grave crise sanitaire qu'il induit continuent à alimenter l'actualité. Alors qu'on prévoyait un scénario optimiste pour la rentrée, le variant «Delta» est venu rebattre les cartes. La vaccination n'aura pas permis de ramener les contaminations à un niveau suffisant pour le retour aux libertés tant espé-

ré. Pire, les écarts dans la vaccination entre Régions entraînent des mesures différentes entre Bruxelles et la Wallonie. Nous le regrettons. L'école ne pourra pas retrouver sa normalité au mois de septembre et rien ne permet de dire ce qu'il adviendra le 1^{er} octobre. Peut-on se permettre une nouvelle année sacrifiée avec toutes les conséquences que cela entraîne sur les conditions de travail des personnels, sur les apprentissages des élèves et leur avenir ? Je rappelle que lors du sondage réalisé début 2021, 82 % de nos affilié-e-s étaient favorables à la priorité de la vaccination pour les personnels de l'école, les 18 % restants ne s'opposant pas à la vaccination mais ne souhaitant pas en faire une priorité. Est-il dès lors interdit d'interpeller nos élus en leur rappelant le rôle crucial de l'école dans la société et la nécessité de tout faire pour lui permettre d'être ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un endroit sécurisé, paisible et protégé ?

C'est dans ce contexte que la rentrée a lieu. On pouvait rêver mieux. Nous aurons très vite à nous positionner sur un accord sectoriel. Nous avons interpellé le Ministre-Président et les deux Ministres concernées pour qu'ils apportent les réponses à nos dernières questions. Nous avons insisté pour qu'une proposition de protocole soit déposée pour le 15 septembre. Il nous appartiendra alors de l'analyser et de nous positionner à travers nos différents comités.

C'est aussi dans ce contexte que nos décideurs continuent leurs réformes. Inimaginable pour eux de mettre les dossiers du Pacte entre parenthèses. Tout au plus ont-ils consenti à en assouplir le calendrier. La CSC-Enseignement a pour objectif d'évaluer l'évolution du Pacte pour un enseignement d'excellence. Ce chantier devrait aboutir d'ici la fin du premier trimestre. Cette évaluation se fera dans le cadre de notre position au moment

de l'adoption de l'avis n° 3. Je rappelle que nous n'avons pas dit «OUI» au Pacte mais «NON SAUF SI ...», le "SAUF SI" étant accompagné d'items bien précis. C'est sur base de ces items que nous aurons à nous positionner. Ce sera indispensable au vu des dossiers chauds qui s'annoncent. Claquage de portes en vue ???

La réforme des rythmes annuels en fait partie. Vous trouverez dans ce numéro la réponse que la Ministre Désir apporte à nos différentes interpellations. Son contenu est décevant et parcellaire. On n'y trouve pas la réponse aux questions précises que nous lui avons posées. Nous pointons par contre le manque de courage et d'ambition. Nous resterons extrêmement prudents quant à l'évolution de ce dossier qui impactera l'ensemble de la société, mais surtout les personnels de l'enseignement pour de très nombreuses années. Sauf si une large majorité de nos affilié-e-s devaient soutenir la proposition de réforme qui nous sera faite, nous n'aurons pas de mal à nous y opposer. Nous devons probablement vous mobiliser dans un véritable rapport de force.

Parmi les autres dossiers «chauds bouillants», pointons encore l'avenir de l'enseignement qualifiant qui soulève nos plus vives inquiétudes, l'évaluation des enseignants dont nous avons déjà fait écho à plusieurs reprises. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail au fur et à mesure de l'actualité.

Je vous souhaite de tout cœur et malgré tout une bonne rentrée scolaire. Votre professionnalisme et votre sens du devoir ont impressionné ceux qui doutaient encore. Nous y avons toujours cru.

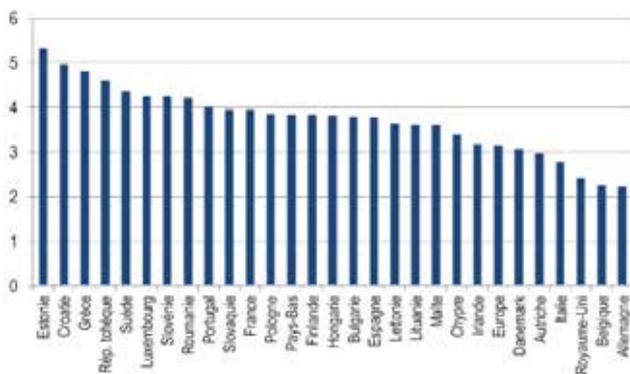
Bonne lecture.

◀ Roland Lahaye

> Comment traiter la dette contractée par l'Etat pour investir dans l'économie et dans la transition écologique ?

Faut-il que l'État investisse dans l'économie ?

Les données disponibles en matière d'investissements indiquent clairement que **la Belgique souffre de sous-investissement public depuis de nombreuses années**. Les résultats de la Belgique en la matière se situent parmi les plus mauvais de tous les pays de l'UE. Le graphique ci-dessous illustre la moyenne des dépenses d'investissements publics par rapport au PIB¹ des pays de l'UE sur la période allant de 1995 à 2015. Seule l'Allemagne fait moins bien que nous. Nos autres voisins, la France et les Pays-Bas, ont un taux d'investissements publics près de deux fois supérieur au nôtre.



Source : Eurostat

Or, dans des études récentes, plusieurs institutions internationales soulignent l'importance de réaliser des investissements publics suffisants pour assurer un bon développement économique ainsi que pour augmenter l'emploi. D'après un récent rapport du FMI², une augmentation non anticipée de l'investissement public d'1 % amène une augmentation de PIB entre 0,25 et 0,5 % en un an. Après deux ans, l'effet multiplicateur est bien plus important en période de haute incertitude : il dépasse les 2,5 %.

Les investissements publics ont des effets importants également sur les investissements privés et sur l'emploi en période d'incertitude. En effet, 1 % d'augmentation des

investissements publics peut entraîner jusqu'à 10 % d'augmentation des investissements privés et 1,2 % de croissance de l'emploi après deux ans.

Les bénéfices à long terme des investissements dans la prévention des crises et leur atténuation sont bien documentés. Une récente enquête a montré que les experts à la pointe de ce sujet considèrent que les dépenses dans les infrastructures d'énergie verte, dans l'efficacité énergétique ainsi que dans les espaces verts, ont des effets multiplicateurs considérables à long terme³.

Pour répondre à la crise actuelle, il est donc nécessaire que l'Etat investisse massivement dans l'économie. Il s'agit là d'une nécessité sociale et écologique. En effet, il est indispensable que l'Etat assure à tous ses citoyens des services publics de base et des infrastructures de qualité, que ce soit dans les secteurs de la santé et de l'éducation ou de l'énergie et la mobilité. Il est également absolument essentiel que les investissements publics permettent de financer la transition écologique et d'orienter le développement économique vers la durabilité.

Quel est le coût véritable des investissements dans la transition climatique ?

Différentes études ont tenté de chiffrer le coût de la transition climatique en Belgique. Elles estiment généralement qu'il manque l'équivalent de 2 à 3 % du PIB chaque année en investissements dans la transition. Ainsi, par exemple, le Bureau fédéral du Plan chiffrait en 2018 à 13 milliards d'euros par an (2,5 % du PIB) le besoin en investissements supplémentaires pour opérer la transition climatique dans notre pays. Par ailleurs, dans les nouveaux scénarios pour une Belgique climatiquement neutre à l'horizon 2050, il est confirmé que des dépenses supplémentaires dans des infrastructures respectueuses du climat sont nécessaires dans tous les secteurs en vue d'atteindre la neutralité climatique⁴.

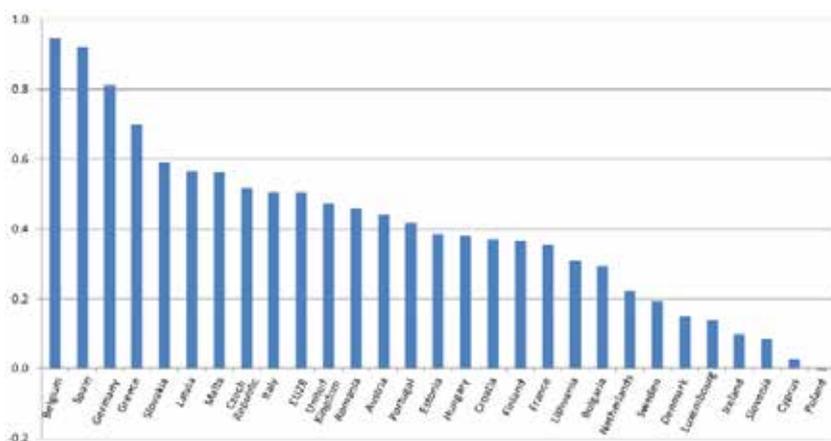
¹ Produit Intérieur Brut. Rappelons que pour nous, le PIB n'est pas un bon indicateur de richesse. Il additionne de «bonnes choses» (comme les investissements dans la transition écologique, par exemple) avec de «mauvaises choses» (comme les accidents de la route, par exemple).

² IMF, Fiscal Monitor, octobre 2020.

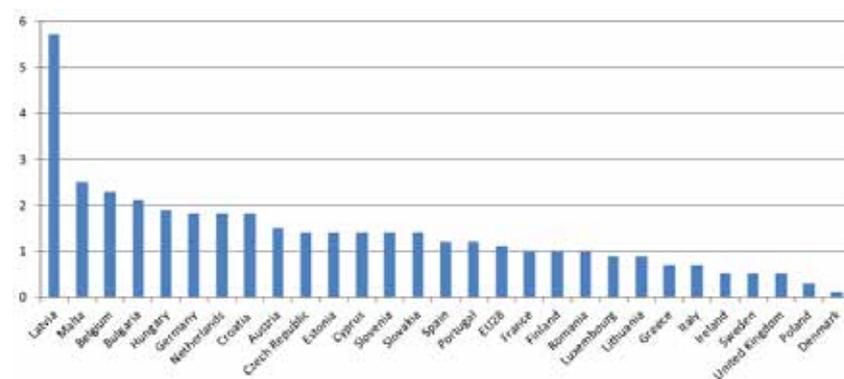
³ IMF, Fiscal Monitor, octobre 2020.

⁴ <https://climat.be/doc/climate-neutral-belgium-by-2050-resume.pdf>, p.6.

Mais la transition climatique n'est pas qu'un coût à financer ; elle est surtout un investissement dans l'avenir générateur de nombreux bénéfices. La création nette d'emplois à l'horizon 2030 qu'engendrerait une politique climatique à la hauteur des enjeux a été chiffrée à 80.000 postes. La réduction de la pollution atmosphérique générera une baisse des coûts en soins de santé. La réduction du nombre de voitures et de camions sur nos routes au moyen d'une politique de mobilité durable entraînera moins d'accidents et d'embouteillages. La réduction des importations d'énergie fossile, elle aussi, mènera à une baisse de certains coûts... Une étude de l'agence Eurofound a montré que la Belgique serait le pays européen qui bénéficierait le plus, en termes d'emplois, d'une politique climatique plus ambitieuse et respectueuse de l'Accord de Paris. D'après cette étude, les résultats positifs sont causés par l'augmentation des investissements dans l'économie réelle et la baisse des importations d'énergie fossile, ce qui booste la demande interne, le PIB et l'emploi⁵. Nous voyons sur la figure ci-dessous que l'emploi serait plus élevé d'1 % environ en Belgique, avec une véritable politique climatique, comparé à un scénario en «business as usual» (BAU).



La même étude montre aussi que les pays européens ont tout intérêt, en termes de croissance du PIB, à investir dans la transition énergétique. En effet, les investissements



additionnels dans l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable combinés à la réduction des importations d'énergie fossile génèrent un surplus de croissance du PIB par rapport à un scénario BAU. Cela se traduit par un PIB supérieur de plus de 2 % en 2030 pour la Belgique⁶.

Une autre étude, réalisée par Climact, Oxford Economics et le Bureau néerlandais d'Analyse de la politique économique, montre qu'**être ambitieux est plus rentable que de ne pas l'être**. Leur étude s'est intéressée aux secteurs de l'énergie, de la construction, de l'industrie, du transport et de l'agriculture. Elle indique une rentabilité presque parfaite : il suffirait d'investir 0,1 % de PIB en plus chaque année pour parvenir à réduire de 95 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) en Belgique à l'horizon 2050. En étant moins ambitieux, il faudrait consacrer 1,5 % de PIB supplémentaires par an afin de faire baisser les émissions de 80 % à l'horizon 2050.

Par ailleurs, **l'inaction a aussi un coût**. L'OCDE indique que si nous ne respectons pas l'Accord de Paris et aboutissons à un réchauffement climatique de 4°C d'ici la fin du siècle, les dégâts se chiffreront entre 2 et 12 % du PIB. Ne rien faire nous coûterait donc plus cher qu'agir collectivement contre la menace climatique. Les dommages climatiques requièrent une action internationale pour être évités. Les études menées par l'ICEDD, Vito et le Bureau fédéral du Plan ont traduit au niveau belge le montant des dommages climatiques supprimés grâce à une action climatique ambitieuse, montant qui s'élève à 10 milliards d'euros par an.

En conclusion, il est évident que les avantages sociétaux d'une politique ambitieuse d'investissements dans la transition écologique compensent largement les coûts. En effet, si l'on compare les coûts et les bénéfices totaux de la transition au niveau sociétal, on aboutit à un résultat positif pour la société dans son ensemble : la transition climatique génère plus de bénéfices sociétaux que de coûts. **Ces investissements génèrent des bénéfices importants notamment en termes d'emplois, de réduction de la pollution atmosphérique, des embouteillages et des importations d'énergie fossile. De plus, ils nous permettront d'éviter de graves dégâts climatiques dans le futur. Il n'y a donc plus à hésiter, il faut investir dès aujourd'hui plus massivement dans la transition écologique.**

⁵ Eurofound, Energy scenario : employment implications of the Paris Climate Agreement.

⁶ Rappelons que pour nous, le PIB n'est pas un bon indicateur de richesse. Il additionne de «bonnes choses» (comme les investissements dans la transition écologique, par exemple) avec de «mauvaises choses» (comme les accidents de la route, par exemple).

Faut-il réduire les dépenses de fonctionnement des autorités publiques pour financer les investissements publics ?

La possibilité de procéder à des investissements publics est un problème majeur dans les règles budgétaires européennes actuelles. En effet, le solde budgétaire doit reprendre la totalité des dépenses d'investissement. Il doit être plus ou moins équilibré, alors que la «Règle d'or» pour les investissements stipule que l'on peut consentir un emprunt pour de nouveaux investissements et qu'il faut les inclure dans le budget au rythme des amortissements. En raison des règles budgétaires strictes, nous constatons donc un manque d'investissements publics dans de très nombreux États membres de l'UE, ce qui limite les possibilités de croissance à long terme d'un pays. Dans notre pays aussi, le stock de capital public a sensiblement diminué au cours de la dernière décennie. Le plan de stabilité et de croissance contient une «clause d'investissement» qui autorise une certaine flexibilité, mais elle est tellement stricte que, jusqu'à récemment, aucun pays n'a pu l'appliquer.

Ce problème est d'autant plus urgent que le succès du «Green Deal» (GD) dépend d'investissements publics massifs. La Commission européenne prévoit d'exclure du solde budgétaire certains investissements du GD cofinancés par l'Europe. Cette mesure est toutefois insuffisante parce que

les moyens que l'Europe prévoit d'affecter au GD sont loin d'être assez élevés pour atteindre les objectifs européens de réduction du CO₂. Afin de solutionner ce problème, nous soutenons la piste suivante : il faut extraire toutes les dépenses d'investissement relatives au GD du solde budgétaire et tous les emprunts destinés à financer le GD de l'objectif de réduction de la dette. Grâce à cela, il ne faudrait pas réduire la dette contractée pour financer les investissements du GD. De plus, bon nombre de ces prêts seront émis par la Banque européenne d'investissement (BEI). Ils pourront être rachetés en masse par la BCE et rester dans son bilan. Les intérêts (très faibles) payés par les États membres seront ensuite reversés à ces derniers par le biais de la participation aux bénéfices de la BCE.

En conclusion, il n'y a pas lieu de réduire les dépenses de fonctionnement des autorités publiques. Ces dépenses (par exemple celles liées à la sécurité sociale) sont essentielles. Elles permettent à la fois de soutenir la demande globale et de réduire les inégalités. Les dépenses d'investissement liées au GD, quant à elles, devraient échapper aux règles budgétaires européennes actuelles.

● François Sana,
pour le Groupe de travail «Economie» de la CSC

Journée d'étude et lancement de la campagne du CIEP/CSC-Diversité

Mardi 21 septembre 2021

RACISTE MALGRÉ MOI

Ensemble, déconstruisons le racisme structurel !



➤ Programme complet en pages 21 et 22.

CSC
enseignement

**Notre
Force,
c'est
Vous !**

➤ Tout est dans le rythme

Le point sur le dossier des rythmes scolaires annuels

1. Rétroactes

Au retour des vacances de printemps, nous avons convié nos membres à participer à des assemblées régionales organisées en visioconférence en vue de solliciter leur avis à titre de professionnels de l'enseignement sur la réforme des rythmes scolaires annuels. Cette consultation a été précédée d'une présentation sous forme de vidéo reprenant le contexte législatif et sociétal ainsi que le contexte de négociation : l'avis officiel des acteurs de l'école pris en Comité de concertation du 11 mars 2021 et les balises définies par les syndicats et les PO, ainsi que le scénario qui a été retenu par l'ensemble des partenaires et que la représentante du Cabinet de la Ministre nous a demandé de présenter et de soutenir lors de nos consultations.

A ce moment-là, le scénario retenu prévoyait de différencier le nombre de jours de présence des élèves à l'école (175 en moyenne) et celui des personnels de l'enseignement (180 en moyenne). Le différentiel de cinq jours devait permettre d'organiser une pré-rentrée en utilisant un maximum de trois jours avant le retour des élèves (fixé le lundi de la semaine incluant le 1^{er} septembre) ; les deux autres jours étant utilisés par les enseignants pour participer à des formations et/ou réunions d'équipe.

La synthèse de ces assemblées a permis au CCC -Comité communautaire commun de la CSC-Enseignement- de prendre une position officielle. **Les nombreuses questions, alors sans réponse, nous ont amenés à rendre un avis réservé.**

Une réunion dont l'objectif était de faire le point sur l'état d'avancement de la réforme avait été programmée. Convoquée à la hussarde, cette réunion a finalement été annulée.

En lieu et place, en date du 12 mai 2021, le Gouvernement de la FWB a voté une note d'orientation destinée à devenir un projet de décret suivant le parcours législatif habituel optant pour une tout autre réforme. Nous l'avons appris par voie de presse et n'avons pas été officiellement informés !

Il semblerait que les partis qui composent la majorité ont exclu définitivement de diminuer le nombre de jours de présence des élèves. Nous n'en connaissons pas les véritables motifs. Nous sommes convaincus qu'il y avait là une réelle opportunité à saisir pour organiser de véritables moments de partage et de formation sans impact sur la charge de travail des enseignants. Le manque d'audace et de courage politique privera les personnels de ce qui aurait pu apporter une plus-value à notre enseignement.

Triste et pitoyable pour celles et ceux qui prônent à tout-va un enseignement d'excellence... Oui, mais seulement quand ça les arrange.

Voici, en synthèse, le contenu de la note d'orientation votée par le Gouvernement.

Le 12 mai dernier, le Gouvernement de la FWB a pris la décision de réformer les rythmes scolaires annuels pour tous les niveaux et types de l'enseignement obligatoire ainsi que pour l'ESAHR. Cette nouvelle organisation de l'année scolaire prendra effet à partir de la rentrée scolaire de 2022.

Cette réforme prévoit d'organiser l'année scolaire au départ de l'élève et en tenant compte de ses besoins. Fondée sur des recherches en chronobiologie et en pédagogie, la révision des rythmes scolaires consiste d'une part, à réduire la période estivale comprenant actuellement jusqu'à neuf semaines consécutives sans école, et d'autre part, à mieux équilibrer les périodes d'apprentissage et les périodes de repos.

L'élément fondamental de cette réorganisation du calendrier scolaire annuel consiste à alterner des périodes de sept semaines de cours avec des périodes de deux semaines de congé.

Dans le schéma organisationnel d'une année scolaire-type, le Gouvernement a veillé à maintenir les congés d'hiver coordonnés avec les deux autres Communautés. Le nombre de jours scolaires en vigueur actuellement sera lui aussi maintenu.

A l'échelle hebdomadaire, la réforme permettra enfin d'organiser le temps scolaire sur des semaines complètes allant du lundi au vendredi.

Les conséquences immédiates de cette réorganisation élargiront la période scolaire au sein du calendrier civil : l'année scolaire s'entamera le dernier lundi du mois d'août et se terminera le premier vendredi du mois de juillet.

Enfin, les congés d'automne et de printemps seront tous deux allongés d'une semaine.

Suite à la décision du Gouvernement, tout en déplorant ne pas avoir reçu la note d'orientation officielle, le front commun syndical de l'enseignement a publié un communiqué de presse dans lequel il fait part de ses plus vives inquiétudes concernant tant le fond de la réforme (protection des droits administratifs et pécuniaires des membres du personnel, aspects organisationnels,...) que sur la forme (concertation, timing,...).

D'autre part, la CSC-E s'est positionnée comme suit :

La CSC-Enseignement ne pourra adhérer à cette réforme sociétale aussi importante qu'avec des garanties. Nous serons vigilants pour qu'on ne fasse pas porter (une fois de plus) à l'école ce qu'elle doit partager avec le reste de la société.

Retrouvez ce dossier comprenant la position officielle de la CSC-E ainsi que le communiqué officiel du front commun sur www.lacsc.be/cse/rythmes-scolaires ou via ce QR Code :



2. En réaction, les régionales de la CSC-E ont dénoncé, avec force, le mépris de la concertation que le Gouvernement de la FWB a démontré dans le dossier de la réforme des rythmes scolaires.

La CSC-Enseignement ne s'est jamais opposée à une réforme des rythmes scolaires annuels dans l'optique d'aboutir à une alternance de 7 semaines de cours/2 semaines de congé. Le Comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence s'est réuni à plusieurs reprises pour analyser différents scénarios et aboutir à un consensus fort sur un scénario. Ce scénario, le Cabinet de la Ministre nous a non seulement demandé de le soumettre à une large consultation mais a aussi insisté pour le soutenir ! Suite à des assemblées régionales où nous avons invité

nos affiliés fin avril, nous avons remis un avis réservé, non sur le scénario en lui-même, mais du fait que de trop nombreuses questions restaient sans réponse. Nous estimions que la mise en route prévue à la rentrée 2022-2023 semblait prématurée. Cette position a été défendue par toutes les organisations syndicales. Sans retour officiel suite à l'avis remis, sans autre forme de consultation, nous avons appris, comme vous, par voie de presse, que le Gouvernement de la FWB avait décidé d'un autre scénario, faisant ainsi fi du consensus des acteurs de l'école. Cette manière d'agir du Gouvernement de la FWB (PS-MR-ECOLO), dans un climat et une période inédits, est inacceptable, et suscite nos plus vives inquiétudes pour l'avenir.

A Bruxelles, la CSC-Enseignement a posé des questions à la Ministre Caroline Désir. Malheureusement, la copie est restée vide. Le Comité régional bruxellois de la CSC-Enseignement a décidé, à l'unanimité, de ne pas octroyer son CMB (Certificat Ministériel de base) à Madame Désir. Les délégués bruxellois ont été reçus par la Ministre et lui ont conseillé de bien réviser pendant les vacances d'été et l'attendent pour une deuxième session à la rentrée. Des échanges constructifs et rassurants ont suivi. Le travail se poursuit et nous restons vigilants.



Bruxelles



En province de Liège : "Tu n'es pas dans le rythme", des militants de la CSC-Enseignement ont interpellé le Ministre-Président Jeholet sur la réforme des rythmes scolaires. Le Ministre-Président a pris un engagement, à Xhendelesse, devant les militants de la CSC-Enseignement. Si, pour la rentrée 2022, les questions essentielles soulevées ne peuvent





Liège

être réglées, la mise en œuvre de la réforme sera repoussée à la rentrée suivante !

Dans les provinces de Namur et Luxembourg, les militants de la CSC-Enseignement ont rencontré le député Philippe Courard. Ils lui ont rappelé que la concertation a été bafouée dans le dossier des rythmes scolaires. Les responsables ont demandé au député marchois d'être leur Sherpa auprès de la Ministre Caroline Désir pour qu'elle réouvre les discussions sur le sujet sans implémenter cette réforme à la hussarde. Philippe Courard nous a entendus et sera notre relais. Enseignant lui-même, il a rappelé l'importance de l'École. Il s'est montré ouvert pour continuer le débat. L'invitation est retenue ! Nous prenons acte.



Namur et Luxembourg

Après leurs collègues liégeois, verviétois, luxembourgeois et namurois, les militants de la **CSC-Enseignement du Brabant wallon** ont parcouru les écoles de leur régionale pour exiger du Gouvernement qu'il organise une véritable concertation sur la question des rythmes scolaires annuels afin d'apporter des réponses claires et précises. Les affiliés et les délégués ont pu exprimer leurs demandes et leurs mécontentements sur une pétition géante qu'ils ont remise à la Vice-Présidente de la FWB, Bénédicte Linard, place Surlet de Chokier.



Brabant-wallon

3. En réponse à nos différentes questions, la Ministre Caroline Désir nous répond.

Dans le communiqué de presse du 18 mai 2021, de nombreuses questions restaient sans réponse.

Quid de la réforme de l'évaluation ? Est-on certain qu'elle sera abordée ?

Quid de la gestion des jours blancs ?

Quid de la garantie en matière de droits administratifs et pécuniaires des temporaires ?

Quid de la politique de l'accueil extra-scolaire et des moyens qui lui seront consacrés ?

Quid du partage des bâtiments scolaires ?

Quid des autres niveaux (notamment l'enseignement supérieur, la Promotion sociale et les ESAHR) et des impacts de la réforme sur l'organisation des stages et du 4^{ème} degré de l'enseignement secondaire ?

Quid des autres fonctions (éducateurs, personnel administratif et ouvrier, fonctions de sélection et de promotion, inspection,...) ?

Quid des CPMS ?

Quid des internats ?

Quid de l'offre de transport public ?

....



M. Roland LAHAYE
Secrétaire général de la CSC-Enseignement
Rue de la Victoire, 16
B-1060 Saint Gilles

Bruxelles, le 19 juillet 2021

Objet : Concertation dans le cadre de la réforme des rythmes annuels

A l'attention des destinataires du courrier repris sous rubrique, via son éditeur responsable, Monsieur Roland Lahaye, Secrétaire général de la CSC Enseignement

Madame, Monsieur,
Cher(e) travailleur(se),

Par la présente, j'accuse bonne réception de vos courriers, lesquels ont retenu toute mon attention. Avant toute chose, je tiens à souligner la qualité du dialogue et de l'approche constructive avec laquelle votre organisation syndicale s'est impliquée dans le processus de concertation qu'a suivi ce dossier.

Dans ce même esprit, je dois encore saluer la posture constructive et en force de proposition adoptée par le Secrétaire général en représentation de ses membres, qui nous a conduit à envisager un modèle alternatif et plus fondamentalement, nous a permis de soulever avec une vraie précision, l'ensemble des éléments constitutifs d'un changement de rythme annuel, et leurs implications mutuelles.

Compte tenu de ce qui précède, je tiens ensuite à vous communiquer ma pleine compréhension de la frustration de ne pas avoir vu confirmer par le gouvernement, le scénario privilégié par votre organisation syndicale.

Je souhaiterais toutefois éclairer notre échange des processus de concertation et de négociation qui ont cours en matière d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. La méthode du Pacte veut que les dossiers que nous instruisons suivent les grandes orientations fixées par l'Avis n°3. Il s'agit ensuite d'élaborer des orientations affinées, au départ desquelles peuvent s'élaborer des textes réglementaires et finalement, voir se concrétiser les réformes prévues par le Pacte. Ces orientations affinées sont systématiquement soumises au Comité de concertation du Pacte préalablement à la décision du Gouvernement. In fine, c'est bien la décision du Gouvernement qui prévaut et le cas échéant, le vote au Parlement.

Place Surtet de Cholet, 15-17 B-1000 Bruxelles | T 02 801 78 11

La Ministre nous a répondu ce 19 juillet. Nous reproduisons ci-dessous le contenu de la lettre reçue.

La CSC-Enseignement réfute et ne partage pas l'argumentaire de la Ministre. Nous allons réunir nos instances dans les prochains jours pour se positionner sur le sujet. Des actions plus fortes ne sont pas à exclure !

4. Démonstration chiffrée de notre positionnement : aucune corrélation entre le nombre de jours de présence des élèves à l'école et les résultats PISA.

Dans le cadre du débat sur le nombre de jours de présence des élèves à l'école, d'aucuns ont annoncé que diminuer de quelques jours allait encore faire chuter le niveau de nos élèves.

Rappelons que dans ce débat, la CSC-Enseignement prônait un différentiel de cinq jours entre le nombre de jours de présence des élèves et celui des enseignants. Cela aurait permis d'institutionnaliser une vraie pré-rentree statutaire et de permettre aux membres du personnel d'aller se former hors du temps de présence des élèves.

Sur base de ce débat, la CSC-Enseignement a croisé deux

Dans le cas d'espèce, la réforme des rythmes a suivi exactement ce parcours. En l'occurrence, le dossier a même connu un mode de concertation renforcé puisque nous avons entamé nos instructions par des consultations menées avec une série d'acteurs de l'école et approchant, ainsi qu'avec une série d'autres acteurs sociétaux importants (transports publics, secteurs économiques, cultes, etc.).

Dans ces rencontres, j'ai eu l'occasion de m'entretenir prioritairement et tout spécialement avec les organisations syndicales. Encouragé par les résultats positifs de l'allongement du congé d'automne pour répondre aux besoins de la crise sanitaire, le gouvernement m'avait en effet chargé d'instruire le dossier au mois de novembre 2020.

Nous étions encore au mois de décembre 2020 lors de ce premier échange avec le banc syndical. Début 2021, ce dialogue s'est poursuivi pour traiter tout spécialement des différents impacts de la réforme des rythmes sur les membres du personnel et la réglementation statutaire et pécuniaire. Les questions invoquées aujourd'hui se retrouvaient déjà pour une très large part dans les sujets et solutions abordées à l'époque. Dans ce contexte, nous avons eu l'occasion d'indiquer que notre approche dans ce dossier est de conjuguer la neutralité budgétaire avec le maintien des équilibres actuels. Il s'agissait déjà, comme c'est encore le cas aujourd'hui, d'aborder les adaptations organisationnelles et législatives « à droit constant ».

C'est après cette longue série de concertation que nous avons établi une note d'orientation reprenant plusieurs scénarios, présentant tous des avantages et des inconvénients, qui a été soumise au Comité de concertation du Pacte. L'un de ces scénarios en particulier a en effet retenu l'assentiment majoritaire mais pas unanime des acteurs de l'enseignement.

Lors de la négociation gouvernementale, il a notamment été pointé que ce scénario ne comptait plus autant de jours scolaires qu'actuellement et que la rupture estivale n'apparaissait pas suffisamment franche par rapport au calendrier actuel. De fait, l'été n'aurait été réduit que d'une semaine seulement par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui. Nous avons jugé collégialement que ces deux éléments combinés constituaient des désavantages trop importants malgré tous les aspects positifs du scénario. J'insisterai à cet égard plus particulièrement sur le fait que la question de la coupure estivale représente un des arguments centraux quant au sens de cette réforme ; c'est le témoin de trop de décrochage scolaire à la rentrée et donc d'un système qui nourrit les inégalités d'apprentissage. J'ai personnellement été sensible à cet argument dès lors que mon combat, avec le Pacte, consiste précisément à lutter contre les inégalités scolaires.

C'est ainsi que le Gouvernement a estimé que la réforme des rythmes scolaires serait plus aboutie par rapport aux objectifs qu'elle poursuit avec un modèle qui conserverait le nombre de jours scolaires actuels et réduirait la période estivale de deux semaines plutôt qu'une seule.

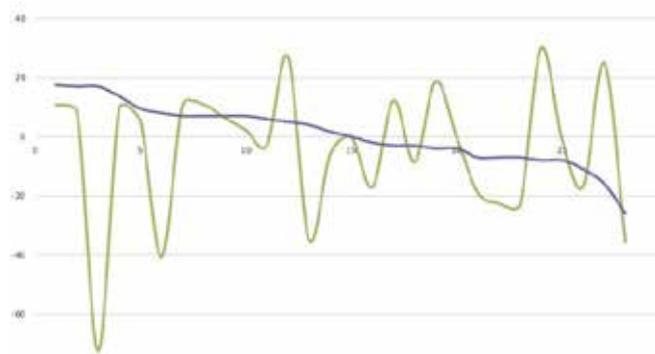
Le calendrier décisionnel du Gouvernement était connu de l'ensemble des acteurs de l'enseignement plusieurs semaines avant l'approbation de la note d'orientation, ainsi que de l'existence de plusieurs scénarios en présence. Des échanges se maintiennent depuis, pour assurer une concrétisation à la rentrée de 2022.

Place Surtet de Cholet, 15-17 B-1000 Bruxelles | T 02 801 78 11

données de l'enquête PISA 2018 de l'OCDE : le nombre de jours de classe et les résultats en lecture. On pourrait faire de même pour les mathématiques et les sciences.

Courbe mauve = différentiel de jours de présence de la FWB par rapport aux pays de l'OCDE.

Courbe verte = différentiel du nombre de points PISA en lecture par rapport à la FWB.



Considérant que la Belgique francophone est mise à la valeur zéro, voici en mauve, le différentiel de jours de présence des élèves par rapport aux pays de l'OCDE.

En l'occurrence, le travail d'écriture décrétable pour concrétiser la réforme est en cours. Un état des lieux de cet exercice global sera présenté aux acteurs de l'enseignement en comité de concertation avant un passage au gouvernement en première lecture. Le texte sera ensuite soumis à la négociation avec les organisations syndicales d'une part et les fédérations de pouvoir organisateur d'autre part.

Quant à l'entrée en vigueur en septembre 2022, cette date n'est pas un fétichisme : elle est réaliste et conséquente par rapport au changement nécessaire de notre organisation scolaire actuelle. Au demeurant, rien ne permet d'indiquer que le report d'une année apporterait davantage de réponses à des questions qui resteraient en suspens.

Pour autant, je ne minimise pas l'inquiétude et les difficultés organisationnelles auxquelles seront confrontées les familles fréquentant deux systèmes communautaires différents. Bien entendu, je partage le souhait de voir se concrétiser un alignement des calendriers entre les Communautés de notre pays et je n'ai pas manqué de manifester ni de solliciter la coordination avec mes homologues dans ce but. Néanmoins, la réalité institutionnelle est ainsi faite que les Communautés sont autonomes et qu'au sein de ce paysage, ma responsabilité reste de garantir un enseignement de qualité pour tous et de lutter contre les inégalités scolaires. Les projections calendaires de la réforme en préparation permettent de confirmer qu'outre la majeure partie de l'été et les congés d'hiver, on observera aussi des synchronisations régulières autour des congés de détente, qui ajouteront encore des temps de congés communs entre les différentes Communautés. Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer, si les autres Communautés annoncent une volonté de mener une réforme similaire très rapidement, il pourrait s'agir d'un point de négociation. Je suis prête à saisir toute opportunité de faciliter la vie des familles et des personnels mais il ne saurait être question de se faire dicter un agenda incompatible avec le chantier de réformes systémiques entamé par le Pacte pour un enseignement d'excellence.

Dans la poursuite de ce dossier, je souhaite maintenir un dialogue serein et constructif.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, cher(e) travailleur(se), à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Caroline DESIR

Place Surtel de Choisey, 15-17 B-1000 Bruxelles | T 02 801 78 11

En vert, nous reproduisons le différentiel du nombre de points PISA en lecture de ces mêmes pays.

Un bon dessin valant tous les discours, la CSC-E remarque qu'il n'y a clairement aucune corrélation entre le temps de présence des élèves à l'école et le score réalisé lors de l'enquête PISA 2018.

Pour nos lecteurs qui sont les plus attachés aux chiffres, voici les données brutes et comparées. Les deuxième, troisième et quatrième colonnes indiquent le nombre annuel de jours de classe, et la dernière, le score à l'enquête PISA 2018.

	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire (filière générale)	Résultats en lecture PISA 2018
Japon	201	201	198	504
Danemark	200	200	200	501
Mexique	200	200	172	420
Australie	197	197	193	503
Allemagne	193	193	193	498
Chili	191	191	191	452
Angleterre	190	190	190	504
Écosse	190	190	190	504
Norvège	190	190	190	499
Slovénie	190	190	190	495
Rép. tchèque	189	189	189	490
Finlande	188	188	188	520
Rép. slovaque	187	187	187	458
Moyenne de l'OCDE	186	185	183	487
Belgique (Fr.)	183	183	183	493
Moyenne de l'UE21	184	181	181	
Hongrie	181	181	181	476
États-Unis	180	180	180	505
Autriche	180	180	180	484
Pologne	181	179	180	512
Belgique (Fl.)	178	179	179	493
Espagne	176	176	171	m
Islande	176	176	171	474
Israël	183	176	176	470
Luxembourg	176	176	176	470
Estonie	175	175	175	523
Portugal	175	175	175	492
Italie	172	172	172	476
Irlande	183	167	167	518
Grèce	177	157	157	457

Plus c'est bleu foncé, plus le nombre de jours de présence est grand ; plus c'est vert, plus le nombre est petit. Ceux qui performent plus que nous ont plus de 175 jours, c'est vrai, sauf l'Estonie qui culmine à 523 points avec 175 jours de classe. L'Irlande a même 167 jours de présence en secondaire et performe de 25 points de plus que nous.

Remarquons que certains pays ont plus que 183 jours et

performent moins que nous à PISA.

Sur base de ces chiffres, nous pouvons affirmer que le nombre de jours d'école n'est pas directement corrélé au score PISA en lecture. CQFD.

5. Témoignage : la réalité chez nos amis français qui finissaient l'école ce mardi 6 juillet. Bientôt une réalité en FWB ? (Texte issu du blog L'INSTIT HUMEURS¹)

Début juillet 2021, on pouvait lire dans certains médias : «C'est le début des vacances d'été pour beaucoup de Français, ce weekend», et Bison fûté prévoyait hier samedi «une circulation difficile dans toute la France» dans le sens des départs, et une journée rouge en Ile-de-France. Il reste deux jours de classe, mais il semblerait bien que tout le monde ne soit pas là, côté enfants. Le Huffington Post et France Info se sont même penchés sur la question, axant leur papier sur les justifications des parents et sur les relations parents-profs à ménager.

De bonnes raisons ?

Bon, d'abord soyons honnêtes : chaque année, c'est pareil, nos classes se dépeuplent à mesure que le dernier jour approche. On n'a pas de chiffres officiels, mais mon doigt mouillé dirait bien que c'est entre un quart et jusqu'à la moitié des élèves dans certains endroits, qui ne sont plus là le dernier jour. Sera-ce pis que d'habitude cette année ? C'est bien possible, vu que le ministère n'a rien trouvé de mieux que décider une fin d'année un mardi, 6 juillet qui plus est. Ces deux petits jours bêtement et inutilement placés là, en début de semaine, alors que le mois de juillet a commencé, embêtent pas mal de monde. C'est qu'il faut faire 144 jours d'école, quoi qu'il arrive, en primaire, ou 180 si vous travaillez le mercredi comme bibi, et 180, c'est pas 178, qu'on se le dise. Pas question de faire cadeau de deux jours, de terminer le vendredi 2 juillet, même si ça sonne quand même mieux.

D'ailleurs, on dirait que certains parents ont carrément loupé l'information (c'est dommage, elle était donnée en début d'année dans tous les cahiers de correspondance) et découvrent seulement maintenant que les lundi 5 et mardi 6 existent. Remarque, je connais un directeur d'école qui avait pris ses billets de train pour le vendredi 2 juillet, et qui a dû les changer quand il s'est aperçu qu'on finissait le 6 (c'était il y a quelques mois, déjà) !

Ici, il faut noter que ces quelques jours tardifs de juillet, depuis quelques années, sont la conséquence directe du passage à 15 jours de vacances scolaires à la Toussaint, là où il n'y en avait que 10 avant 2012, les quelques jours octroyés en octobre ayant été reportés en fin d'année. Le problème, c'est

que le temps de l'école et celui de la société ne coïncident pas forcément, et dans l'inconscient collectif comme dans les faits, les mois de juillet et d'août sont ceux des congés d'été. Allez dire aux juilletistes qu'ils doivent attendre le 6 pour partir. Certaines colonies de vacances débutent le lundi 5 juillet, et pas seulement pour les ados, pour la plupart en vacances depuis au moins une semaine. Forcément, quand il n'y a plus que le petit dernier qui doit aller en classe...

Et puis, il y a l'argument financier, avancé par de nombreuses familles : partir cette semaine au lieu de la semaine prochaine, c'est faire des économies substantielles. C'est un fait, et pour certains, c'était partir un peu avant ou ne pas partir. On a d'ailleurs déjà consacré un billet à la façon dont les industries du tourisme, et singulièrement les compagnies de transport (aérien, ferroviaire) gonflent notablement leurs prix à l'approche des vacances, au nom de l'offre et de la demande et selon les principes du yield management, contribuant à dépeupler nos classes aux abords immédiats des congés scolaires.

Louper un film et un goûter ?

L'autre grand argument des parents, souvent gênés aux entournures au fond, mais pas tous, est d'expliquer que «ça ne lui fait rater que deux jours» et que ces deux jours loupés, on ne travaille plus à l'école ; les derniers jours d'école sont connus pour être ceux où l'on joue, où on regarde un film en mangeant du quatre-quarts et en buvant de l'Oasis.

Ce n'est pas faux. Même si certains collègues clament haut et fort que dans leur classe, on travaille jusqu'au bout, que seul le dernier jour sera «récréatif», la plupart d'entre nous ont déjà levé le pied. Dans ma classe, on est en pleine décélération, après une très intense période d'évaluations et de corrections ponctuée par les livrets, rendus ce mercredi. Jeudi et vendredi, nous avons travaillé, mais déjà moins intensément, et puis on s'est arrêtés plus tôt, l'après-midi, pour regarder un épisode ou deux de ce petit bijou qu'est «Les grandes grandes vacances», la série animée sur la deuxième guerre mondiale que mes élèves adorent. Jeudi, ils ont commencé à vider leur case ; vendredi, les derniers cahiers sont rentrés à la maison.

Au programme lundi et mardi : des jeux, un rallye maths, des exposés d'élèves. Et en effet, un film (sans doute E.T.) et un goûter.

Alors, si les élèves manquent ces deux jours, au fond, je suis bien obligé de reconnaître que oui, c'est pas bien grave. A la limite, ils se privent, eux, de moments particuliers et privilégiés avec leurs copains mais aussi en classe, avec leur enseignant. Personnellement, j'aime bien ces moments, où je discute avec l'un, avec l'autre, où je peux prendre un peu de temps à les observer à autre chose qu'à travailler, profiter d'eux, de leur camaraderie. Et puis, j'ai des CM2 ; franchement, la plupart veulent rester jusqu'au bout, car après, ce

¹ <https://blog.francetvinfo.fr/l-institut-humeurs/>

sont les larmes, les adieux et le grand saut.

Vu la tête des élèves qui nous ont quittés, vendredi soir, leur vague à l'âme toute la journée, je peux vous dire qu'ils auraient bien aimé rester jusqu'au bout. Mais je sais aussi qu'ils seront contents d'être en vacances, dès ce week-end.

Ici, je sens peser sur mes épaules les regards réprobateurs de mes collègues ; j'entends déjà certains m'accuser d'appeler à sécher les cours et de contribuer au délitement du respect de l'école.

Le respect de l'école ?

L'argument brandi par les profs, les syndicats, contre ces départs anticipés, est souvent le même : c'est une question de respect de l'école, non négociable ; l'école se termine le 6 juillet à 16 h 30, donc la respecter, c'est partir à 16 h 31 si on veut, mais pas avant. En ces moments où en effet la question du respect de l'école, de l'institution et des enseignants, se pose plus que jamais au quotidien, l'argument est audible. Mais personnellement, quitte à brûler en enfer d'un feu nourri d'exemplaires du Code Soleil, je redis que je comprends les parents, dans l'ensemble, sur cette question des deux derniers jours de classe à venir.



Photo by Mesh on Unsplash

Et, pour ce que vaut mon expérience, ce ne sont pas forcément ceux qui manquent le plus de respect à l'école le reste du temps qui feront louper l'école à leur enfant lundi et mardi ; il est abusif de faire un lien automatique.

Bien sûr, il y a manière et façon. Les élèves qui partent sans rien dire, c'est-à-dire sans que leurs parents me préviennent, je le prends toujours franchement mal, et d'autant plus mal que je les préviens de me prévenir, histoire de leur faire un petit ébouriffage de cheveux, quand même, en guise d'au revoir : on a passé une année ensemble, je me suis décarcassé dix mois durant, j'ai le droit d'être prévenu ; c'est une question de respect. Là, oui, c'est humainement que je suis meurtri, en plus de trouver que c'est prendre l'école à la légère que de la quitter sans bruit, comme un voleur. L'art et la manière de dire les choses, donc, c'est savoir communiquer avec l'enseignant, ne pas considérer que la chose est due, normale, qu'on a conscience qu'on rompt un peu, tout de même, le pacte scolaire, et s'excuser, pourquoi pas, de le faire.

Mais pour tout dire, les absences de complaisance me choquent bien davantage durant l'année quand, par exemple, un élève n'est pas là pendant deux jours et que j'apprends qu'il les a passés à Disney (dans le cahier de correspondance, il est écrit qu'il était un peu fiévreux) ; quand un élève revient après une journée d'absence sans un mot d'explication dans le cahier ; quand un élève loupe très régulièrement le lundi matin car les parents rentrent de week-end tard le dimanche soir, etc.

Vous aurez du mal à me trouver pour lever le poing sur le respect de l'école et l'obligation de venir les 5 et 6 juillet, mais je serai en première ligne pour alerter, me battre contre d'autres dérives, que ce soit la dégradation des rapports avec certaines familles, la procéduralisation des relations, la remise en cause de l'autorité du professeur par certains, y compris sa légitimité professionnelle, notamment sur les réseaux sociaux ou dans les groupes WhatsApp de classe qui pullulent, pour le meilleur, un peu (vous avez les devoirs, mon fils ne les a pas notés) et le pire, aussi.

La question du respect de l'école est fondamentale pour notre société et commence, au passage, par la façon dont les gouvernants la considèrent, dans les discours et dans les actes.

Au fait, pour information, l'année prochaine, on finit le 7 juillet en France. Un jeudi.

(Publié par Lucien Marboeuf, professeur des écoles en France)

● Philippe Dolhen

PUÉRICULTEUR·TRICES, INSTITUTEUR·TRICES et les autres...

Le **Groupe catégoriel des puériculteurs de la CSC-E**
vous invite à une **CONFÉRENCE-DEBAT**

Le mercredi 22 septembre 2021, de 13h45 à 17h30

dans l'auditoire, bâtiment de la CSC, chaussée de Louvain, 510 à 5001 Bouge.

**« Les enjeux de la formation initiale des puériculteurs et
des instituteurs maternels dans le travail de collaboration
des équipes à l'école maternelle »**

Nous accueillerons trois intervenants

Madame **Danièle Daco**, professeur de puériculture à l'Institut Don Bosco à Huy, nous parlera de la formation initiale des puériculteurs et de ce qu'ils peuvent apporter dans les classes mater-

nelles

Monsieur **Joachim Sosson**, Maître-assistant en pédagogie et méthodologie à la Haute Ecole Albert Jacquard de Namur, nous entretiendra concernant la formation initiale des instituteurs maternels et les connaissances que ceux-ci ont du rôle des puériculteurs en école maternelle.

Quant à l'intervention de Madame **Marie Housen**, Assistante à l'Unité PERF (Professionalisation en Education : Recherche et Formation) de la Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Education, elle portera sur la transition crèche-classe d'accueil, en mettant un focus particulier sur la collaboration entre enseignants maternels et puériculteurs dans le respect de l'identité professionnelle de chacun.

Nous clôturerons cet après-midi par un débat et le verre de l'amitié !



INSCRIPTION OBLIGATOIRE avant le 17 septembre en scannant le QR code ci-contre ou via le site www.lacsc.be/csce ; en cas de difficulté, vous pouvez aussi appeler le 04/340 75 20.

(Attention, en fonction des mesures sanitaires, le nombre de personnes pourrait être limité à 50).
Ne tardez pas à vous inscrire !

Notre Force, c'est Vous !



➤ Teach for Belgium : le remède miracle pour qu'un jour, tous les enfants bénéficient des mêmes chances de réussite ? Vraiment ?

Un samedi de juin, seule au volant de ma voiture, j'écoute la radio «qui donne une furieuse envie de chanter» et je termine à tue-tête mon duo avec Patrick Bruel en lui donnant rendez-vous dans dix ans.

Je continue de fredonner en écoutant la pub d'une oreille distraite ; elle commence plutôt bien, évoquant la beauté du métier d'enseignant. Naïvement, je pense que c'est un message de la FWB qui essaie de pallier le manque de professeurs...

Je déchante vite : «Chez Teach For Belgium...» !

C'est forcément une hallucination auditive ; ce n'est pas possible que ces 30 secondes soient consacrées à une organisation qui affirme qu'on peut devenir enseignant en suivant 24 jours de formation (plus 6 week-ends) répartis sur deux ans... Notre métier vaut mieux que cela !

Les fausses notes s'accumulent sur les ondes : «Ce spot vous a été offert par Nostalgie dans le cadre de l'opération 100 minutes pour changer le monde» !

100 minutes... 30 secondes... 200 fois... Cette publicité va être entendue gratuitement 200 fois ! 200 fois, Nostalgie va payer pour dénigrer la formation des enseignants...

Mon sang ne fait qu'un tour et à défaut de changer le monde, je change de radio. Helmut Fritz hurle «ça m'éneeeerve» ; il ne pense pas si bien dire, je chante avec lui !



Une formation préparatoire de cinq semaines en été, suivie de six journées de formation par an durant deux ans, avec un coaching personnalisé d'un tuteur qui vient observer en classe au moins une fois par mois, et c'est avec ce minuscule bagage que la personne inscrite dans le cursus de Teach for Belgium aura une place dans une école défavorisée du pays pour y enseigner les maths, les sciences, le français ou le néerlandais (selon son diplôme). Sous couvert de lutte contre la pénurie, le réseau Teach for all (présent dans 60 pays) s'impose de plus en plus dans le monde scolaire et fait parler de lui dans les médias. Selon notre analyse, il représente au minimum un triple danger : premièrement, brader la formation initiale et donc faire croire que tout un chacun peut devenir enseignant grâce à une formation de pochette-surprise ;

deuxièmement, briser l'identité professionnelle et l'unicité du métier (ce qui pourrait engendrer des disparités profondes de statuts et de droits), et troisièmement, être le cheval de Troie d'une privatisation de l'enseignement.

En Belgique, le phénomène demeure marginal. Par contre, à titre d'exemple, au Maroc où la situation est extrêmement difficile (voir CSC-Educ n°150 de juin 2021), Teach for Morocco a joué un rôle non négligeable dans la dégradation des conditions d'exercice du métier de nos consoeurs et confrères. Nos collègues de l'Internationale de l'Éducation ont publié un dossier très instructif à ce propos¹ : «En plus de la mentalité commerciale qui la caractérise, Teach for all n'apporte pas de solution solide et durable au problème de l'éducation car le temps de formation limité n'est pas suffisant pour garantir une bonne formation

¹ Privatisation de l'éducation au Maroc - Un système d'éducation à plusieurs vitesses et une société polarisée. Khadija Abdous, Education International, Janvier 2020, Campagne mondiale "L'Éducation avant les profits". Disponible en suivant le lien https://issuu.com/educationinternational/docs/2020_eiresearch_morocco_final_fr

pour les potentiels boursiers, et les deux ans d'engagement pédagogique empêchent la formation d'un sentiment d'appartenance à la profession enseignante et fait de l'ensemble de la méthode Teach for all une solution rapide et limitée à un problème beaucoup plus important. Cela montre également la tendance croissante du Gouvernement marocain à appliquer à l'éducation des approches fondées sur le marché et des solutions à court terme».

Sur le site internet de Teach for Belgium, le slogan suivant se trouve en place d'honneur : «Un jour, tous les enfants auront les mêmes chances de réussite, quelle que soit leur origine». Cette ambition, la CSC-Enseignement la porte également en tant qu'organisation progressiste. Pour atteindre ce but, nous plaçons davantage de mixité sociale dans les établissements, une limitation de la taille des classes afin que chaque élève puisse bénéficier au maximum de l'expertise de l'enseignant, une formation initiale ambitieuse pour tous les (futurs) professionnels et non pas un cursus de trois années, formation à laquelle s'ajouterait une année de bouche-trou (voir à ce propos l'article paru dans notre numéro de juin 2021), et nous nous engageons, avec la Confédération, dans les matières qui engagent la société au niveau national, à garantir à chaque travailleur une société solidaire où tous pourront s'épanouir et où personne n'est laissé au bord du chemin.

Pour nous, la seule solution pour lutter contre la pénurie d'enseignants sera de rendre le métier attractif, comme nous l'affirmons avec force dans notre cahier de revendications 2021-2022. Serons-nous entendus ?

■ Bénédicte Zicot et Xavier Toussaint

The screenshot shows the Teach for Belgium website with a dark blue header containing a menu icon and a 'FAIRE UN DON' button. Below the header are four columns, each with an icon and text:

- Le réseau**: En rejoignant Teach for Belgium, vous faites partie d'un réseau dynamique composé de personnes engagées pour la réussite scolaire de tous.
- La formation**: En rejoignant Teach for Belgium, vous suivez une formation préparatoire de 5 semaines en été qui vous prépare à enseigner.
- L'emploi**: Après votre formation, vous avez une place pendant au moins deux ans dans une école, pour y enseigner les maths, les sciences, le français ou le néerlandais selon votre diplôme.
- L'accompagnement**: Vous êtes formé(e) et accompagné(e) en continu pendant vos deux premières années d'enseignement, grâce à 6 journées de formation par an, et le coaching personnalisé d'un tuteur qui vient vous observer en classe au moins 1x par mois.

Image Internet

Voici la motion adoptée par le Comité communautaire de la CSC-Enseignement à propos de Teach for Belgium.

Les pouvoirs publics doivent porter la responsabilité financière et légale d'un enseignement de qualité, accessible à tous.

Dans sa Déclaration de politique communautaire, le Gouvernement déclarait sa volonté de refondre la formation initiale des enseignants et estimait que face aux exigences du métier et aux besoins exprimés, cette refonte impliquerait à terme un allongement des études.

Teach for Belgium est une initiative strictement privée qui propose à ses étudiants une formation de courte durée, essentiellement axée sur le leadership, alors qu'il y a beaucoup d'autres dimensions de la formation enseignante, essentielles pour relever les défis d'un enseignant.

La CSC-Enseignement estime que cette initiative décrédibilise le caractère public de notre enseignement et participe à la dérégulation du système.

La CSC-Enseignement demande à ses mandataires de s'opposer fermement à ce type d'initiative.

La CSC-Enseignement interpellera les autorités publiques et les Pouvoirs organisateurs de tous les réseaux afin que ceux-ci s'engagent pour une formation initiale sérieuse et de qualité organisée par des établissements organisés ou subventionnés par les pouvoirs publics.

> In memoriam **Barbara PALMATO**

C'est avec beaucoup de peine et de tristesse que, par ces quelques lignes, nous vous faisons part du décès de Mme Barbara PALMATO, Vice-présidente du Comité communautaire de secteur fondamental, Présidente pour le fondamental et pilier du Comité régional de Charleroi, déléguée appréciée au sein de différents établissements de la ville de Courcelles.

Barbara était née à Charleroi le mercredi 27 juin 1973 et y est décédée ce mardi 10 août 2021 à l'âge de 48 ans.

Nous garderons de toi, Barbara, ta vision progressiste des métiers de l'enseignement, ton empathie, ta capacité à fédérer les collègues autour d'un projet, mais surtout ta volonté de te battre pour les autres.

Barbara était déléguée syndicale au sein de son école communale de Courcelles mais aussi militante au sein de notre organisation. Elle participait activement aux Commissions de l'enseignement officiel subventionné et de l'enseignement spécialisé. Récemment, Barbara avait été élue à la vice-présidence du Comité communautaire de secteur fondamental.

Barbara était issue de la régionale de Charleroi où, avec l'équipe des militantes et militants, elle a redynamisé de nombreuses CoPaLoc. La démocratie sociale au sein des écoles du réseau officiel subventionné était une de ses priorités.

Nous te disons merci, très chère Barbara, pour ces longues années de militance et de présence à nos côtés. Tu laisses un grand vide qu'il sera bien difficile de combler.

La Centrale CSC-Enseignement est de tout cœur avec ses proches et sa famille. Nous pensons bien fort à la petite Maëlys, son petit rayon de soleil.

Nous leur présentons toutes nos marques de sympathie et de condoléances.



Barbara,

Je ne parviens pas à oublier cet appel, cette voix effondrée au bout du fil qui m'annonce que tu es partie...

Après l'incompréhension et la colère, viennent la désolation et la tristesse. Le vide que tu laisses nous désempare. Chaque personne à qui j'annonce cette terrible nouvelle est submergée, abattue. Babou, ton départ prématuré est d'une telle injustice. Aujourd'hui, l'émotion que je ressens, que nous ressentons tous, fait place aux souvenirs.

Je garde de toi cette image d'une femme forte et d'une détermination sans faille chaque fois que tu allais défendre et négocier pour les collègues en CoPaLoc, ton sourire et ta joie pour chaque victoire que tu as engrangée, toutes ces négociations remportées dans le respect et la considération de tous.

Je garde de toi, la joie et le bonheur lorsque tu as gagné le combat de ta vie, ta plus belle victoire : l'arrivée de Maëlys. Quand tu nous as dit : «les filles, je vais être maman !», ton visage était d'une telle luminosité ! Cette luminosité qui te caractérisait si bien, Babou.

Je garde de toi cette force et cette détermination quand tu nous as annoncé être atteinte de cette terrible maladie. Devant nos visages décomposés, tu nous as regardé droit dans les yeux et tu as dit : «Eh, les filles, ça va aller, je vais la vaincre, cette saleté, ne vous inquiétez pas». Tu disais les choses sans tabou, simplement. Oui Babou, chaque fois que nous avons besoin de toi, tu étais là pour nous remonter le moral, pour nous faire rire avec une anecdote, un sourire, un clin d'œil.

Je garde de toi ton engagement dans notre Bureau, cette équipe que nous formions. À cinq, on voulait tout révolutionner, faire en sorte que notre secteur, notre Centrale soient les plus performants, les plus progressistes. Chacun, avec ses différences, apportait sa pierre à l'édifice et nous avions à cœur d'honorer la confiance des collègues qui nous avaient élus. Nous étions des collègues, nous sommes devenus des amis.

Mais ce que je garde surtout et ce qui te caractérise par-dessus tout, Babou, c'est ta fidélité. Fidèle à tes valeurs, fidèle à ta famille, fidèle en amitié.

Ton sourire coquin et malicieux, ta bonne humeur en toute circonstance, nos regards complices, les dernières bêtises de Maëlys, tes sorties avec Fab, ta passion pour les parfums, ton goût pour la vie, tout cela va nous manquer. Il y a tant à dire mais...

Tu aurais voulu que l'on continue le combat, que l'on fasse péter le champagne, que l'on tente les cocktails les plus improbables, que l'on regarde les émissions les plus rocambolesques devant des mets les plus raffinés. Ça va être dur, très dur, mais on se doit de continuer avec toi dans nos têtes et dans nos cœurs.

Babou, merci d'avoir illuminé nos vies de ta présence.

Je veux reprendre ce très beau message de Jorge Luis Borges :

«Chaque personne qui passe dans notre vie est unique. Elle laisse toujours un peu d'elle-même, et s'en va avec un peu de nous. Certains peuvent prendre plus que d'autres, mais aucune ne peut ne rien laisser. C'est la preuve évidente du fait que deux âmes ne se rencontrent pas par hasard».

Helen Lakama,

Présidente du Comité communautaire
de secteur fondamental

> Nouveautés DASPA/FLA fondamental



Circulaire 8160

du 25/06/2021

Circulaire relative à l'organisation des DASPA et des dispositifs FLA pour l'année scolaire 2021-2022

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 7226, 7275, 7514, 7678, 7755

Un des objectifs du Pacte est la **maîtrise de la langue française par TOUS les élèves**. C'est dans ce cadre qu'est sorti en février 2019 le *Décret visant à l'accueil, la scolarisation et l'accompagnement des élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (7 février 2019)*¹. Les **avancées** de ce décret sont nombreuses. On voit apparaître la notion d'élève assimilé au primo-arrivant ; cela permet de prendre en compte le parcours migratoire de l'élève de nationalité étrangère, qui a été peu scolarisé en Belgique malgré un temps de présence sur le territoire belge depuis plus d'un an. Par exemple, un élève présent sur le territoire belge depuis plus d'un an mais scolarisé quelque temps en Flandre, ne pouvait pas auparavant bénéficier du dispositif DASPA (Dispositif d'Accompagnement Scolaire Primo-Arrivant), alors qu'il ne parlait pas un mot de français. Un outil d'évaluation de la langue d'enseignement, adapté à l'âge des élèves, est mis en place. L'encadrement est calculé autrement ; il est ainsi plus facile d'organiser une structure DASPA. Le dispositif d'accompagnement FLA (Français Langue d'Apprentissage) est créé et est indépendant du dispositif DASPA. Les équivalences partielles pour les élèves sont gratuites.

Pour la rentrée de septembre 2019, la circulaire 7226 présentait la mise en pratique des dispositions du décret. Dans cette circulaire, on présente le coefficient accordé pour l'accompagnement FLA ; on explique comment doit se dérouler la passation des ou-

tils...

Après un peu moins de deux ans d'existence, la FWB a constaté que le budget prévu pour le fondamental était dépassé et de loin : on parle de trois ou quatre fois plus d'argent que prévu. Le but de cette nouvelle circulaire est donc de limiter ce budget, d'économiser.

Cela est dommage pour deux raisons. Tout d'abord, si le budget explose, c'est parce que **beaucoup d'élèves ont besoin de ce dispositif**. Ensuite, ces heures FLA n'ont pas pu porter leurs fruits. Tout d'abord, la pénurie d'enseignants et plus particulièrement d'instituteurs (maternels et primaires) fait que les postes n'ont pas toujours pu être attribués. Quand un instituteur était absent et qu'il n'était pas possible de le remplacer, le professeur de FLA prenait en charge la classe. La crise du Covid n'a pas arrangé les choses et, au final, **les élèves ont peu bénéficié de cet accompagnement**. Ensuite, idéalement, les professeurs engagés dans ces heures devaient être formés et là, la FWB a failli puisque les formations n'existaient pas ou n'étaient pas ouvertes à assez de MDP. Dès septembre, ce ne devrait plus être le cas. Les MDP dispensant les heures FLA se trouvaient/se trouvent donc souvent fort dépourvus et ne savent pas vraiment comment aider les élèves. Nous avons relayé toutes ces préoccupations, mais nous n'avons pas été entendus.

A noter que **les heures FLA en secondaire ne recouvrent pas la même chose que les heures FLA dans le fondamental**. Dans le fondamental, ces

heures sont prévues pour les francophones vulnérables qui obtiennent un B ou un C et pour les primo-arrivants ou assimilés primo-arrivants. Dans le secondaire, ces heures sont uniquement prévues pour les élèves primo-arrivants ou assimilés primo-arrivants (qui passent alors un test de maîtrise de la langue). On utilise le même terme pour deux réalités différentes. C'est d'ailleurs pour cela qu'il n'y a pas besoin de faire d'économies dans le secondaire puisque ce dispositif ne concerne qu'une minorité d'élèves.

Afin de déterminer si un élève peut être assimilé à un primo-arrivant ou s'il peut bénéficier du dispositif FLA, des **outils d'évaluation** ont été créés. Il existe quatre outils d'évaluation. Pour les 2^e et 3^e maternelles et les 1^{ère} et 2^e primaires, ces tests portent sur les compétences "écouter" et "parler". Pour les 3^e et 4^e primaires et les 5^e et 6^e primaires, les compétences évaluées sont "écouter", "parler", "lire" et "écrire". **Mais attention, les 5^e et 6^e primaires ne pourront plus passer le test d'évaluation de maîtrise de la langue de l'enseignement pour devenir FLA !** Les tests P5-P6 seront encore disponibles mais uniquement pour les élèves qui pourraient être assimilés aux primo-arrivants. Voici donc la **première mesure d'économie : l'encadrement complémentaire sera octroyé exclusivement au profit des élèves FLA de la 2^e maternelle à la 4^e primaire**. A partir de 2021-2022, les élèves qui deviennent FLA en P4 perdront le bénéfice des périodes FLA lors de leur passage en P5 l'année suivante. A titre transitoire, les élèves FLA au 30 septembre 2020 et en P5 ou P6 en 2021-2022 conserveront l'encadrement mais avec le nouveau coefficient.

Pour pouvoir bénéficier de l'encadrement FLA, l'élève doit remplir les conditions suivantes : avoir au moins 4 ans au plus tard le 31 décembre de l'année concernée, ne pas suivre un

¹ https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/46275_003.pdf

enseignement en immersion linguistique et avoir obtenu, à l'évaluation de la maîtrise de la langue de l'enseignement, un B ou un C (résultat faible à très faible).

L'élève qui bénéficie du dispositif génère «0,4» capital-périodes ; **dès cette rentrée, le coefficient sera de 0,3 %, de la 2^e maternelle à la 4^e primaire (deuxième mesure d'économie).** Le calcul est effectué par implantation et par niveau. Le comptage a lieu le 30 septembre ; les moyens sont accordés du 1^{er} octobre au 30 septembre, pour 24 mois civils.

Les consignes ont aussi changé pour la passation des outils d'évaluation. C'est désormais l'année d'études fréquentée par l'élève qui détermine l'outil d'évaluation à passer. Un élève maintenu en P2 passe donc l'évaluation P1-P2. Attention, **un élève ne peut passer le test qu'une seule fois au cours de sa scolarité.** Donc, si l'élève maintenu en P2 passe l'outil P1-P2 et obtient un A, il ne pourra plus passer de test au cours de sa scolarité et ne bénéficiera donc jamais de l'encadrement FLA.

Les périodes FLA sont octroyées au bénéfice exclusif des élèves qui les ont générés. **L'engagement des MDP** dans ces périodes est soumis aux règles statutaires ; il s'agit des fonctions d'instituteur maternel, d'instituteur primaire ou de maître. Dans le décret, il est prévu que tout enseignant engagé ou désigné à titre temporaire ou à titre définitif dans des périodes DASPA-FLA suive, à partir du 1^{er} septembre 2022, une formation spécifique relative à l'apprentissage du français langue étrangère ou de scolarisation, en ce compris une formation relative à la médiation interculturelle lors de sa formation initiale. Le MDP en possession d'une des formations listées dans la circulaire bénéficie de la reconnaissance de compétences particulières. Il peut être engagé lors d'un primo-recrutement, même s'il existe des candidats porteurs d'un meilleur titre sans compétence particulière, et protège son emploi contre une réaffectation.

Pour le MDP qui n'aurait pas suivi une de ces formations spécifiques, on considère qu'il remplit cette obligation de formation au 1^{er} septembre 2022 s'il remplit une des conditions suivantes :

- démontrer sa participation à une des formations IFC listées dans la circulaire, durant les années scolaires 2019-2020 ou 2020-2021 ;
- suivre, durant l'année scolaire 2021-2022, l'une des formations IFC listées dans la circulaire ;

- apporter la preuve de sa demande d'inscription à l'une des formations IFC organisées durant l'année scolaire 2022-2023.

Ces formations sont organisées sur deux jours.

Attention ! Les périodes DASPA-FLA ne peuvent pas donner lieu à une nomination ou à un engagement à titre définitif avant le 1^{er} septembre 2022 !

■ Nathalie Kalinowski

PUÉRICULTEUR·TRICE·S, INSTITUTEUR·TRICE·S et les autres...

Le **Groupe catégoriel des puériculteurs de la CSC-E**
vous invite à une CONFÉRENCE-DEBAT

Le mercredi 22 septembre 2021, de 13h45 à 17h30

dans l'auditoire, bâtiment de la CSC, chaussée de Louvain, 510 à 5001 Bouge.

« Les enjeux de la formation initiale des puériculteurs et des instituteurs maternels dans le travail de collaboration des équipes à l'école maternelle »

Nous accueillerons trois intervenants

Madame **Danièle Daco**, professeur de puériculture à l'Institut Don Bosco à Huy, nous parlera de la formation initiale des puériculteurs et de ce qu'ils peuvent apporter dans les classes maternelles.

Monsieur **Joachim Sosson**, Maître-assistant en pédagogie et méthodologie à la Haute Ecole Albert Jacquard de Namur, nous entretiendra concernant la formation initiale des instituteurs maternels et les connaissances que ceux-ci ont du rôle des puériculteurs en école maternelle.

Quant à l'intervention de Madame **Marie Hausen**, Assistante à l'Unité PERF (Professionnalisation en Education : Recherche et Formation) de la Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Education, elle portera sur la transition crèche-classe d'accueil, en mettant un focus particulier sur la collaboration entre enseignants maternels et puériculteurs dans le respect de l'identité professionnelle de chacun.

Nous clôturerons cet après-midi par un débat et le verre de l'amitié !



INSCRIPTION OBLIGATOIRE avant le 17 septembre en scannant le QR code ci-contre ou via le site www.lacsc.be/csce ; en cas de difficulté, vous pouvez aussi appeler le 04/340 75 20.

(Attention, en fonction des mesures sanitaires, le nombre de personnes pourrait être limité à 50).
Ne tardez pas à vous inscrire !

Notre Force, c'est Vous !



➤ **Affiche A3 à détacher au centre de votre journal**

Journée d'étude et lancement de la campagne du CIEP/CSC-Diversité
Mardi 21 septembre 2021

RACISTE MALGRÉ MOI

Ensemble, déconstruisons le racisme structurel !



Le 21 septembre prochain aura lieu la journée d'étude du CIEP en guise de lancement de sa campagne 2021 sur le racisme structurel. Depuis des années, le MOC lutte contre la triple domination : capitalisme, patriarcat et racisme. Cette campagne interpellera sur l'impact de ce système dans la vie quotidienne des personnes racisées au travers de thématiques spécifiques, travail, santé, logement, police. A travers cette campagne, nous voulons mettre l'accent sur la domination raciste, beaucoup plus invisibilisée dans notre société et dans notre mouvement.

ADRESSE DU JOUR Centre de formation et de réunion de Bouge
Chaussée de Louvain, 510 - 5004 Bouge

PARTICIPATION AUX FRAIS Gratuit - Un lunch vous sera offert sur place

INSCRIPTION SOUHAITÉE Pour le 6 septembre 2021 auprès de Francine Baillet
Tél: 02 246 38 41 - Courriel: francine.baillet@ciep.be

INSCRIPTION WEB Cliquez ici

POUR EN SAVOIR PLUS <https://www.ciep.be>



Journée d'étude et lancement de la campagne du CIEP/CSC-Diversité Mardi 21 septembre 2021

RACISTE MALGRÉ MOI

Ensemble, déconstruisons le racisme structurel !

- 9:00 Accueil café
9:30 Mot d'accueil et présentation de la campagne
9:50 « Racisme structurel: enjeux contemporains de la lutte anti-raciste et retours de bâton » par Ghalia DJELLOUL (BePax)
10:45 Pause-café
11:00 « S'allier et s'engager » par Mireille TSHEUSI-ROBERT (Bamko)
12:00 Paroles du MOC et ses organisations
12:30 Pause-repas
13:30 Divers ateliers thématiques d'informations, de témoignages et d'échanges

Atelier n°1 « Diversité et racisme structurel : les médias assurent-ils leur rôle dans le processus démocratique ? »
par Sabri DERINOZ (Media & Diversity in Action)

- ◆ Média et racisme. Interpellations conceptuelles mises en débat

Atelier n°2 « Plancher collant, plafond de verre, porte tournante, ... autant de conséquences à la discrimination à l'emploi »
par Malika BORBOUSE (CSC-Diversité)

- ◆ Emploi et racisme. Analyse d'un système qui discrimine à l'embauche et au travail

Atelier n°3 « Racisme structurel et enseignement » par Cristel BAETENS et Florence PONDEVILLE (UNIA)

- ◆ Enseignement et racisme. Constats issus du baromètre de la diversité dans l'enseignement et des situations signalées chez Unia, partage d'expériences et mise en réflexion sur les mécanismes de discrimination structurels »

Atelier n°4 « Lutter contre les violences policières » par Mohamed MIMOUN (JOCs)

- ◆ Police et racisme. Présentation des Campagnes « Stop-Répression » des JOCs initiées en 2011 et débat

Atelier n°5 « Citoyen.ne.s belges descendant.es de l'immigration, trois voies mortifères face au racisme structurel »
par Barbara MOURIN (Espace Semafor)

- ◆ Santé et racisme : exposé suivi d'un débat et recherche de pistes d'actions

Atelier n°6 « Le racisme et si on l'envoyait balader », immersion au travers d'un parcours parsemé de témoignages vidéos

- ◆ Animation pour susciter la déconstruction du racisme structurel

14:45 Divers ateliers

Atelier n°7 « Une discrimination au logement difficile à porter » à déterminer (voir site)

Atelier n°8 « Vulnérabilités (discriminations, précarité) des travailleuses descendantes de l'immigration dans le secteur d'aide et soins »
par Rachid BATHOUM (UNIA)

- ◆ Santé et racisme : exposé suivi d'un débat et recherche de pistes d'actions

Atelier n°9 « Les discriminations raciales : que dit la législation ? Un signalement auprès d'Unia, et après ? »
par Anaïs LEFRÈRE et Camille VAN HOVE (UNIA)

- ◆ Législation et racisme. Au départ de cas concrets, présentation du cadre juridique et des signalisations.

Atelier n°10 « Comment créer des « safe spaces », outil précieux de cohésion ? » par Salwa BOUJOUR (Media & Diversity in Action)

- ◆ Safe space et racisme : exposé informatif, processus de déconstruction.

Atelier n°11 « Atelier afro-descendant : se renforcer pour comprendre les impacts du racisme et aller vers l'Autre »
par Cécile RUGIRA (Plate-forme « Décolonisation des esprits et de l'espace public »)

- ◆ Décolonisation et racisme : mise en contexte et présentation d'expériences concrètes et de témoignages émergeant lors de safe-spaces

Atelier n°12 « Trois visages du racisme : analyse de témoignages de femmes » par Faïza CHERFI (VF)

- ◆ Femmes et racisme : mise en contexte et interpellation au départ de l'analyse de témoignages selon la grille de Tevanian

Atelier n°13 « Le racisme et si on l'envoyait balader », immersion au travers d'un parcours parsemé de témoignages vidéos

- ◆ Animation pour susciter la déconstruction du racisme structurel

16:00 Conclusions par Ariane ESTENNE



RACISTE MALGRÉ MOI!

Ensemble, déconstruisons le racisme structurel !



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
CULTURE.BE

> BRÈVES ET CIRCULAIRES

> LA CITATION DU MOIS

«Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible».

Antoine de Saint-Exupéry

> LA QUESTION DU MOIS

Comment signaler mon changement de compte bancaire au Service de gestion ?

Il existe deux manières de signaler son changement de numéro de compte bancaire au Service de gestion :

- soit par le biais d'une fiche signalétique (format papier, via le PO, en mettant en évidence la modification apportée) ;
- soit via «Mon Espace» (guichet électronique).

Il est conseillé de clôturer l'ancien compte après le premier versement de la rémunération sur le nouveau compte.

Le numéro de compte sur lequel est versé le traitement est repris sur la fiche de salaire.

Par ailleurs, la vérification de cette dernière est recommandée. Si les données reprises reliées au registre national sont mises à jour automatiquement (nom, prénom(s), sexe, date, lieu et pays de naissance, nationalité, état civil, adresse), les autres paramètres influençant directement la paie sont encodés manuellement. Il est prudent de vérifier les personnes à charge, la période de paiement, la fraction de charge, le barème, l'ancienneté.

> HUMOUR

"Avec la veine que j'ai, je suis sûr d'avoir le barbu !"



Extrait du Paris Match du 6 octobre 1962

> CIRCULAIRES DU MOIS



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

CIRCULAIRES ADMINISTRATIVES

Circulaire 8136 - Enseignement de Promotion sociale - Certificat d'aptitudes pédagogiques.

Informations sur les débouchés dans l'enseignement aux candidats à l'inscription au CAP, description des Unités d'Enseignement et modalités d'inscription.

Circulaire 8150 - Calendrier de l'enseignement de Promotion sociale de Wallonie Bruxelles Enseignement - Opérations de recrutement et statutaires : aperçu, dispositions, instructions et formulaires.

Cette circulaire présente, par mois, le calendrier complet des opérations de recrutement et statutaires pour les personnels enseignants (fonctions de recrutement) de l'enseignement de Promotion sociale de Wallonie Bruxelles Enseignement.

Circulaire 8160 - Circulaire relative à l'organisation des DASPA et des dispositifs FLA pour l'année scolaire 2021-2022.

Cette circulaire présente les objectifs des dispositifs DASPA-FLA et les modalités pratiques (calcul des périodes, de l'encadrement, formations spécifiques, opérations statutaires).

Circulaire 8169 - Valorisation de l'expérience utile : application VALEXU (informatisation de la procédure).

Une reconnaissance de l'expérience utile «métier» s'adresse aux enseignants qui souhaitent exercer les fonctions de professeur de cours techniques, de pratique professionnelle ou d'accompagnateur CEFA dans l'enseignement secondaire de plein exercice et de Promotion sociale, ou la fonction de non chargé de cours puériculteur.

La circulaire décrit la procédure d'introduction du dossier et les bases réglementaires en la matière.

Notons qu'il est important de demander toutes les fonctions qui sont en lien avec l'activité professionnelle exercée. En effet, si vous avez valorisé une période professionnelle pour une ou plusieurs fonctions, il ne sera plus possible par la suite de réintroduire un nouveau dossier pour la/les même(s) période(s) en sollicitant d'autres fonction-s que celles déjà demandées.

Circulaire 8171 - Equivalence de titres d'études primaires

et secondaires étrangers.

Description des procédures pour l'introduction d'un dossier d'équivalence :

- pour poursuivre des études secondaires en FWB ;
- pour entamer des études supérieures en FWB ;
- à d'autres fins que la poursuite d'études supérieures en FWB.

Circulaire 8176 - Barèmes et allocations octroyés aux directeurs-adjoints et directeurs d'administration en Hautes Ecoles.

Circulaire 8197 - Commission de langue française chargée de l'organisation des examens linguistiques dans l'enseignement de la Communauté française. Appel aux candidats pour la session 2022.

Session d'examens en vue de l'obtention du certificat de connaissance approfondie / suffisante / fonctionnelle du français.

Date limite d'inscription : le 15 octobre 2021.

Circulaire 8198 - Vade-mecum relatif au «Statut des directeurs» pour l'enseignement libre et officiel subventionné.

Vade-mecum mis à jour, abrogeant de la sorte la circulaire 7163 portant le même objet.

Circulaire 8206 & Circulaire 8207 - Philosophie et citoyenneté. Dispositions statutaires d'application à partir du 1er septembre 2021 - Exigence du certificat en didactique du cours de philosophie et citoyenneté - Réseaux officiel subventionné et libre subventionné de caractère non confessionnel.

Ces deux circulaires, respectivement pour l'enseignement fondamental et pour l'enseignement secondaire, visent à mettre en évidence l'exigence du certificat en didactique du cours de philosophie et citoyenneté pour la fonction considérée dès le 1^{er} septembre 2021. Le membre du personnel qui ne pourrait se prévaloir de la possession du certificat devra être considéré, à partir du 1^{er} septembre 2021, comme titre de pénurie non listé (TPNL) pour la fonction en question.

Ces circulaires informent également sur les conditions à réunir pour les membres du personnel bénéficiant jusqu'à cette date d'un régime transitoire, sur la dévolution d'emplois et sur les mesures barémiques.

CIRCULAIRES INFORMATIVES

Circulaire 8114 - Concours de création d'un journal «Journalistes en herbe» pour les classes de 6^{ème} année primaire, ainsi que de 1^{ère}, 2^{ème} et 6^{ème} années de l'enseignement secondaire, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Treizième édition de ce concours, avec une nouveauté cette

année : soit le format papier, soit le format web.

Toute classe participante bénéficiera de deux ateliers animés par un journaliste, d'un kit pédagogique, d'une distribution gratuite de quotidiens.

Date limite d'inscription : le 15 octobre 2021.

Circulaire 8115 - Concours sur le thème de la chanson d'expression française - «Les Quartz de la Chanson» - à destination des classes des deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles.

1000 CD rassemblant les 15 titres des 5 artistes concourant pour le Prix «Quartz de la chanson» sont édités par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et distribués aux classes participantes.

Outre l'élection de l'artiste lauréat du Prix "Quartz de la Chanson", les classes participantes sont invitées à exprimer leurs talents en créant un projet de pochette de disque. Enfin, dans le cadre de ce concours, un prix est décerné pour l'exploitation pédagogique menée dans le cadre de ce projet.

Clôture des inscriptions : le 31 décembre 2021.

Circulaire 8135 - Formations en lien avec le Tronc commun.

Le référentiel des compétences initiales est entré en application depuis l'année scolaire 2020-2021.

Pour l'année scolaire 2022-2023, ce sont les référentiels pour les classes primaires de P1-P2 qui seront d'application.

Une formation obligatoire de 12 heures (conjugaison de formations à distance et en présentiel, l'équivalent de deux jours) sera mise en place pour chaque membre du personnel de l'enseignement primaire concerné dès l'année scolaire 2021-2022. Une prime de 102,53 € bruts non indexés par jour de formation est octroyée.

L'Institut de la Formation en cours de Carrière prendra contact avec chaque membre du personnel concerné, via l'adresse électronique encodée dans «Mon Espace», pour les modalités de connexion à la plateforme de formation.

Circulaire 8139 - Appels à projets dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes.

Ces appels à projets sont ouverts du 16 août au 30 septembre 2021 (www.decretmemoire.cfwb.be).

Circulaire 8141 - Circulaire relative aux activités scolaires d'éducation aux médias - Appel à projets 2021/2022.

Une école qui a bénéficié, en 2020-2021, d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets scolaires en éducation aux médias (circulaire 7623) ne peut pas se porter candidate

en 2021-2022.

Les projets doivent être transmis au Conseil supérieur de l'éducation aux médias sous forme électronique pour le 11 octobre 2021 et en format papier dûment signé pour le 15 octobre 2021 au plus tard.

Circulaire 8175 - Echanges entre écoles (enseignement primaire et secondaire) - Appel à projets 2021 du Fonds Prince

Philippe.

Soutien financier pour des projets d'échanges (en face à face ou en virtuel) pouvant concerner les élèves, les professeurs ou les directeurs.

Date limite d'inscription : le 18 octobre 2021.

■ Catherine Blavier

INTERNATIONAL

> Pour une reprise fondée sur l'éducation !

CONFÉRENCE EXTRAORDINAIRE DU CSEE (ETUCE) 5 et 6 juillet 2021¹



Cette conférence, programmée au départ à Liège, mais organisée en visioconférence, avait pour but de discuter et d'adopter des stratégies pour relever l'enseignement dans cette période (post-) Covid. Cette conférence est importante puisqu'elle a été l'occasion d'adopter des documents politiques qui guideront les syndicats européens pour les prochains mois.

Le secteur de l'éducation a été touché de plein fouet par cette crise. Dans certains lieux, les écoles ont été fermées durant de nombreuses semaines. Les enseignants ont dû s'adapter rapidement et dans des conditions difficiles. L'enseignement est déjà un secteur en crise : pénurie des enseignants, désinvestissement des gouvernements,... et

la crise n'a rien arrangé, d'autant plus que dans beaucoup de pays d'Europe, la concertation sociale a été inexistante et les mesures ont été imposées, souvent dans l'urgence, aux acteurs de l'éducation (adaptabilité, flexibilité des enseignants, augmentation de la charge de travail, entrée des acteurs privés dans l'enseignement...). Il faut aussi ajouter que certains dirigeants européens (surtout en Europe centrale et de l'Est) imposent une politique discriminatoire vis-à-vis des minorités et traitent les syndicalistes de terroristes.

Les défis sont donc nombreux et les syndicats européens doivent se réinventer et rester unis pour lutter collectivement contre tous ces dangers qui nous menacent. La CSC-Enseignement était présente lors de cette grande conférence et a pu partager l'expérience des acteurs de l'éducation de la FWB avec les autres délégués syndicaux européens présents (plus de 150), ainsi qu'exprimer nos positions face aux différentes résolutions proposées. Les résolutions adoptées se focalisaient autour de cinq thèmes principaux.

- Se redresser après la pandémie - Éducation, changement social et durabilité.
- Intelligence artificielle.
- Education et changement climatique.
- Plan d'action du CSEE pour l'égalité, la diversité et l'inclusion.
- Plan d'action du CSEE pour le renouveau syndical : mobiliser le pouvoir collectif des syndicats de l'éducation.

Différents amendements ont été proposés et discutés afin de compléter, d'explicitier, de préciser, les résolutions proposées par le Bureau. En tant que CSC-E, nous avons préparé des amendements avec nos collègues francophones et néerlandophones. Certains de ces amendements portaient sur la thématique de l'Intelligence artificielle et avaient pour but d'insister sur l'importance de lutter contre la privatisation et la commercialisation dans et de l'éducation sous l'influence et la portée des entreprises privées. C'est un point qui a été répété par une grande majorité des participants : **l'éducation, en tant que secteur public, doit être financée par les gouvernements et ne**

¹ <https://www.csee-etuice.org/fr/actualites/csee/4445-conference-extraordinaire-2021-du-csee-pour-une-reprise-par-l-education>



© lucas law on Unsplash

peut pas être privatisée.

Le lundi, nous avons travaillé en sous-groupes afin de partager nos expériences et faire part de nos besoins. Les différences sont nombreuses entre les pays de l'Union, mais un constat s'impose : presque partout, on a pris des mesures «en urgence», sans réelle concertation sociale. On peut toutefois noter qu'en Espagne, l'engagement d'enseignants supplémentaires et donc la constitution de classes moins nombreuses, ont permis d'obtenir des résultats positifs sur les résultats scolaires en fin d'année. A nouveau, on constate que **rien ne peut remplacer un enseignant dans sa classe et qu'il est donc important d'investir dans l'éducation.**

La rentrée qui se profile suscite beaucoup d'inquiétudes. On risque en effet de ne pas être dans de bonnes conditions, d'autres vagues pourraient survenir... Il semble donc important de veiller à ce que le dialogue social ait bien lieu. Il faudrait des experts dans les écoles : santé, sécurité. La sécu-

rité des personnels de l'éducation est primordiale, ainsi que leur bien-être mental. Une approche collaborative et multidisciplinaire permettrait sans aucun doute de mieux fonctionner, mais il faut donner plus de temps aux enseignants et **arrêter d'augmenter leur charge de travail!** Tout cela en gardant bien à l'esprit que la population enseignante européenne est vieillissante et que la relève est loin d'être assurée!

Cette conférence a aussi été l'occasion d'écouter différents orateurs. Par exemple, Lučka Kajfez Bogataj, professeur à l'Université de Ljubljana, nous a parlé du **changement climatique.** A quelques jours des terribles inondations qui ont secoué la Belgique, son exposé a d'autant plus de résonance. Elle a insisté sur le fait que tout le monde et tous les secteurs sont impactés par ce changement. Le changement climatique est là ; il suffit de voir ce qu'il se passe au niveau des glaciers, des mers, des océans. Cette modification du climat aura plus de répercussions que les guerres sur les déplacements de population, les

décès. C'est un phénomène mondial et il faut réagir de deux façons : en enravant les causes, en agissant sur les comportements, et c'est aussi le rôle de l'éducation, et en s'adaptant à ces changements parce qu'il n'y aura pas de retour en arrière. Cette crise de l'environnement est aussi une occasion d'investir différemment (plus vert), de créer de nouveaux emplois. En tant qu'enseignants, nous pouvons donner une information claire, notamment dans les cours de sciences, de technologie, d'économie, de politique, sur les causes et leurs origines, sur les changements qui sont en cours (sans créer la panique), sur les inégalités face à ces changements. Toutes ces informations permettront d'éviter les confusions ou le déni. Il est temps d'agir!

■ Nathalie Kalinowski



> Retraités et pré-retraités

Amicale de Bruxelles

Qui es-tu, Amicale CSC-E ?

Vous êtes enseignant(e) syndiqué(e) et la fin de vos activités professionnelles pointe le bout de son nez ? C'est le moment, c'est l'instant : sautez le pas et entrez dans la danse de ces joyeux compères et commères qui se retrouvent une fois par mois environ, pour visiter ensemble un site intéressant, une expo à ne pas rater et conclure l'activité autour d'un bon verre ou d'un délicieux repas.

On fait parfois le voyage en train et la fête commence déjà dans le hall de la gare Centrale, grâce au plaisir de se revoir.

La tentation est grande, pas vrai ? De toute façon, l'essayer c'est l'adopter.

Au plaisir de vous accueillir parmi nous au cours de l'une ou l'autre de nos «expéditions».

Voici les coordonnées de la responsable du Groupe :

Dominique De Winter - 02 428 31 30 - 0474 24 66 64 - dominiquedewinter@telenet.be

Amicale : le grand retour ...

On vous l'avait dit, on vous l'avait écrit : dès que Corona, variants et Cie nous laisseraient un peu de répit (merci les vaccins), hop, on s'y remettrait !

«Culture, nous voici !» car... «Les seniors contre-attaquent».

Nous nous sommes réunis début juillet et voici donc, toutes fraîches et tout droit sorties de notre puissante cogitation, les propositions d'activités pour la prochaine saison.

Nous espérons que vous les trouverez alléchantes et que vous vous presserez au portillon, avides que vous êtes tous de découvertes fascinantes et de convivialité. Bien sûr, nous aurons à



© Yana Vandeborne on Unsplash

cœur de veiller à la sécurité sanitaire de nos membres chéris, et les mesures gouvernementales en vigueur au moment de l'activité seront strictement appliquées.

Voilà : il ne reste plus qu'à vous inscrire, vite fait bien fait, pour retrouver copains, copines de l'Amicale, dans son ambiance festive – pas besoin de Red Bull pour avoir des ailes, d'ailleurs : même sans Mars, ça repart !!

A bientôt, en toute amitié !

Et pour septembre...

Pour cette première, nous vous proposons de passer une matinée au vert dans **le Jardin Botanique de Meise le mardi 28 septembre** prochain. Notre guide nous fera voyager à travers les parfums et les couleurs, à travers le Jardin culinaire et le Labo du Bois pour terminer par la beauté des fleurs. Si la météo est maussade... pas d'inquiétude, la promenade est adaptée en conséquence.

Mesures Covid : le port du masque dans les espaces fermés et les distances de sécurité sont d'application dans tout le domaine.

Après la visite, nous pourrons nous retrouver au restaurant «De Voile Rouge» tout proche (Nieuwelaan, 26 - 1860 Meise), pour trinquer à l'amitié et savourer un menu trois services à composer.

Entrée - Carpaccio de bœuf, roquette & parmesan (E1) ou Assortiment d'entrées (saumon fumé, croquette crevettes, foie gras d'oie) (E2) ou Croustillant de scampi au curry léger (E3).

Plat - Duo de poisson grillé, flan de brocolis, pommes nature (P1) ou Wok de vo-

laille & scampis à l'aigre doux, riz (P2) ou Emincé de magret de canard à l'orange, pommes Dauphine (P3).

Dessert - Dame blanche & chocolat chaud (D1) ou Tiramisu (D2) ou Mousse au chocolat (D3).

Rendez-vous le mardi 28 septembre à 10h15 à l'entrée du Jardin Botanique, Nieuwelaan 38 à 1860 Meise.

En voiture : le domaine est situé le long de l'A12 (Bruxelles-Anvers) ; prendre la sortie 3 Meise - Stationnement gratuit.

En bus De Lijn 250 et 251 : arrêt Plantentuin, devant l'entrée principale - Il faut compter une demi-heure de trajet au départ de la gare de Bruxelles-Nord.

Prix p.p. : 13 € pour la visite guidée et 30 € pour le repas sans les boissons. Montant à virer au compte de l'Amicale BE27 0682 4835 3773 dès que possible, mais avant le lundi 20 septembre, sans oublier d'indiquer vos choix pour le resto.

Contacts : Dominique De Winter - 02/428 31 30 - 0474/24 66 64 - dominiquedewinter@telenet.be

Prochaines activités... avec les réserves d'usage

Mardi 26 octobre : «Napoléon : Au-delà du mythe» à Liège Guillemins.

Jeudi 25 novembre : ADAM - Brussels Design Museum - Plasticarium Collection au Heysel.

Jeudi 16 décembre : AAA Humour de l'Art à ING Art Center, Place Royale 6, 1000 Bruxelles.

Mardi 25 janvier 2022 : fabrication de l'eau au Musée de la Fonderie à Molenbeek.

Vous avez une question ? Besoin d'un renseignement ?
Simple et rapide → UTILISEZ NOTRE FORMULAIRE EN LIGNE

www.lacsc.be/csc-e/formulaire-contact

RETROUVEZ LES COORDONNÉES DE NOS
10 SECRÉTARIATS RÉGIONAUX SUR NOTRE SITE →

Bruxelles, Nivelles, Namur, Arlon, Liège, Verviers,
Eupen, Charleroi, Mons, Tournai



Quel secrétariat contacter ?

Adressez-vous au secrétariat régional dont dépend votre domicile.

*(Au secrétariat régional de votre lieu de travail, uniquement pour
les questions en lien direct avec votre établissement.)*

Les entretiens personnalisés avec nos permanent·e·s
se font **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.**

Pensez aussi à contacter votre
délégation syndicale qui est
outillée pour répondre à vos
questions.



← **CONSULTEZ NOTRE SITE**

www.lacsc.be/csc-enseignement

En **PAGE D'ACCUEIL** de l'espace CSC-ENSEIGNEMENT : **L'ACTUALITE** , **LA CENTRALE** , **NOS SERVICES** , **NOS PUBLICATIONS** , **L'AFFILIATION** ...

Dans l'espace **MA CARRIERE** : de nombreuses informations relatives à votre travail, votre carrière...
EMPLOIS , **SALAIRES** , **PRESTATIONS** , **CONGES** , **INCAPACITE DE TRAVAIL** , ...